



UE INNOVATION PÉDAGOGIQUE

**Accessible à tous les étudiants
de licence et de master**

////////// Vous souhaitez vous engager pour votre université en participant à des projets pédagogiques innovants ?

////////// Vous souhaitez collaborer avec vos enseignants en produisant des ressources pédagogiques dans votre discipline (modules d'autoformation, serious game, vidéos notionnelles d'un cours, quiz, exercices interactifs...)?

////////// Vous souhaitez participer à la vie de votre UFR en réalisant des reportages pour la WebTV Descartes (événements, interviews de chercheurs, témoignages d'anciens étudiants, présentation de laboratoires de recherche...)?

////////// Vous souhaitez acquérir des compétences transversales numériques (multimédia, audiovisuel, graphisme), en gestion de projet, et en conception pédagogique et techniques d'enseignement?

////////// Vous avez une idée de projet ou souhaitez simplement vous associer à un projet existant ?

**VALORISEZ CET
ENGAGEMENT PÉDAGOGIQUE EN VOUS
INSCRIVANT À L'UE INNOVATION PÉDAGOGIQUE !**



**UNIVERSITÉ
PARIS
DESCARTES**

Qu'est-ce que l'UE Innovation Pédagogique ?

L'UE Innovation Pédagogique est une UE optionnelle du 2^{ème} semestre qui peut être choisie dans la majorité des cursus de licence et de master.

Vous avez la possibilité de vous y inscrire en plus d'une autre UE optionnelle du 2^{ème} semestre.

Renseignez-vous auprès de votre scolarité pour savoir si cette UE est compatible avec votre cursus (UE non compatible avec le cursus de la PACES)

Dans la grande majorité des cas, vous vous engagez pour l'Université en contribuant à des projets pédagogiques encadrés soit par le service AGIR, soit par un enseignant, soit par un binôme enseignant/service AGIR.

Les missions pédagogiques à l'extérieur de l'université sont exclues. Vous pouvez être "porteur de projet" ou vous insérer dans un projet existant.

Période d'activité et volume horaire

La validation au deuxième semestre permet de prendre en compte une activité s'étant déroulée tout au long de l'année universitaire. Différents niveaux d'implication de la part de l'étudiant sont possibles, tant au niveau de la responsabilité exercée, que du volume horaire consacré et de la continuité de l'action.

Cependant, on considère qu'un projet pédagogique "standard" requiert une charge de travail minimale d'1/2 journée par semaine.

AGIR


Accompagnement à la gestion
de l'innovation pour la réussite des étudiants

agir@parisdescartes.fr - up5.fr/AGIR


Centre universitaire des Saints-Pères
7^{ème} étage, 45 rue des Sts-Pères 75006 Paris

DÉMARCHE ET PROCÉDURE D'INSCRIPTION


Étape 1

 Vous avez répondu à l'appel à projet Innovation Pédagogique du service AGIR en déposant votre projet entre le 1^{er} septembre et le 15 octobre.

- ● ● Si votre projet est sélectionné, vous serez accompagné et encadré par le service AGIR tout au long de la réalisation du projet qui débute dès le 1^{er} semestre.

 Vous n'avez pas de projet défini et souhaitez vous insérer dans un projet existant :

- ● ● Contactez le service AGIR à l'adresse agir@parisdescartes.fr entre le 15 octobre et le 8 décembre 2017. Le mail adressé à AGIR devra comporter un CV et une lettre de motivation.
- ● ● Suite à cette première prise de contact, un entretien sera organisé, au cours duquel le service AGIR vous proposera des missions sur les projets existants, dans la limite des places disponibles.
Lors de cet entretien préalable, une fiche mission sera établie afin de déterminer votre référent AGIR, les actions à mener, les livrables à produire et l'organisation du temps de travail.
- ● ● Vous serez accompagné et encadré par le service AGIR tout au long de la réalisation du projet qui débute dès le 1^{er} semestre.

 Vous avez été sélectionné par un enseignant porteur pour participer à l'un de ses projets.

- ● ● Informez le service AGIR au cours du 1^{er} semestre.
Vous serez accompagné et encadré par l'enseignant tout au long de la réalisation du projet qui débute dès le 1^{er} semestre.

Étape 2 - Inscription Pédagogique

Si vous avez reçu l'accord du service AGIR ou d'un enseignant porteur de projet, procédez à votre inscription pédagogique au début du 2^{ème} semestre (selon le calendrier défini par votre UFR).

Pour plus d'informations à ce sujet, renseignez-vous auprès de la scolarité de votre composante.

////// Évaluation

L'évaluation finale est réalisée courant mai par un jury composé de la Vice-Présidente du CFVU, d'un représentant du service AGIR et/ou d'un enseignant disciplinaire.

Elle tient compte de la qualité des productions ou actions réalisées d'une part, et d'un rapport écrit de 8 pages décrivant le déroulement du projet et analysant les compétences acquises.

////// Barème

Une note de 0 à 100 est attribuée en fonction des critères suivants :

- ● ● **1. Réalisation des productions et actions menées : 80 points**
 - Assiduité / Régularité dans le travail : 20 points
 - Gestion de projet / Collaboration avec les acteurs du projet : 20 points
 - Qualité des livrables intermédiaires : 20 points
 - Qualité de la réalisation finale : 20 points

- ● ● **2. Rapport écrit : 20 points**
 - Qualités rédactionnelles et mise en forme : 5 points
 - Qualité des informations relatives à la bonne continuité du projet : 5 points
 - Qualité de l'argumentaire sur les compétences acquises : 10 points

UE INNOVATION PÉDAGOGIQUE

**Accessible à tous les étudiants
de licence et de master**